



Escroqueries et abus de bien sociaux

Par **Charron amaryllis**, le **13/09/2018** à **23:16**

Bonjour,

Je me permet de vous contacter via au forum car j'aurais une question ?

J'ai ouvert ma société de vente en ligne, j'ai fait l'es chose comme il fallait j'ai mon extrais de KBIS etc.

J'ai des clients qui on commander sur mon site, qui on étai livré pour leur commande passer sur mon site.

Par la suite c'est client on conteste leur achat, ce qui est venu à me mettre sur mon compte pro « contestée par le porteur » je me suis renseigné au prêt de mon conseiller qui m'a dit que cela n'étai Pas normal, j'ai moi même essaye de contacter mes client mais en vin.

Mon conseiller m'a demander certaine preuve je lui est ramené, il m'a conseiller d'aller porter plainte c'est ce que j'ai voulu faire, mais le Commissariat m'a dit de me retourner vers la chambre des commerce c'est ce que j'ai fait il m'on dit qu'il fallait que je l'es contacte par mail c'est ce que j'ai fait qui par la suite mon renvoyer bouler.

A ce jour la banque à décider de porter plainte contre moi pour escroqueries et abus de bien sociaux alors que j'ai arnaquer personne que ce sont mes client qui m'on arnaquer.

Sur mon site il y avait bien évidemment le 3D secure qui mon conseiller m'a affirmer que c'était une assurance contre ce genre de problème.

A ce jour je vais être convoqué par la gendarmerie pour être entendu mais comment leur faire comprendre que j'en suis pas là coupable et mais là victime même avec mes preuve?

Comment je peut faire pour plaider mon innocence ?

Par **Visiteur**, le **14/09/2018** à **16:49**

Bonjour

Difficile à comprendre !

Il y a eu achat sur votre site ?

Le client dit que ce n'est pas lui?

Quelqu'un aurait utilisé ses numéros de carte ?